

Note :

- 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible. Les benjamins et les minimes tirent du pas blanc : 2 flèches sur le blason ayant une marque blanche en 45".
- Les cadets tirent du pas rouge, puis du pas blanc : 2 flèches en 45".
- L'accès au pas blanc se fait par le pas rouge. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas rouge.
- L'accès au pas rouge se fait par le pas bleu (sauf lors du championnat de France "Jeunes" où le pas rouge doit être visible du pas jaune).
- Pour les concours qualificatifs, les distances imposées sont celles des piquets bleus et blancs du tableau ci-dessus
- Pour les championnats de France "Jeunes", les distances sont celles des piquets rouges et blancs du tableau ci-dessus.
- Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas bleu des cibles sera dans une fourchette de 450 à 550m. **(Application 15/09/2004).**

- **Création de blasons** : toute création de blason doit être soumise à la Commission Sportive Nationale pour agrément. Voir référence "Guide des blasons animaliers homologués FFTA".

Si, pour le mettre en conformité de dimensions, un blason est à rezoner, la forme initiale de zonage -ronde ou ovale- doit être impérativement respectée.

A.6 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation** : les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.

L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

Couleurs : Bleu - Rouge - Blanc

- **Le pas de départ** : il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

Lors des championnats de France par équipes, ce piquet violet servira de lieu de positionnement de l'arbitre et du coach.

- **Attribution des pas de tir**
 - Vétérans, seniors, juniors : 1^{ère} flèche au pas bleu, 2^{ème} flèche au pas rouge.
 - Cadets : 1^{ère} flèche au pas rouge, 2^{ème} flèche au pas blanc.
 - Minimes et Benjamins : les deux flèches du pas blanc.
 - Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : bleu, rouge et blanc.



C. L'OPEN de FRANCE

C.1 LES GENERALITES

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs de chaque ligue ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

L'Open de France clôture la saison sportive. En conséquence, les catégories d'âge à prendre en compte, pour la constitution des équipes, sont celles indiquées sur les licences de la saison passée. Exemple : Open de novembre 1999 = licences de la saison 1998/1999.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Les départs des pelotons sont faits en simultané.

C.2 LES EQUIPES

Une équipe régionale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe régionale est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de 5 tireurs, dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre. Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre.

Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

(Application 01/01/2004)

Entraîneur et coach : les entraîneurs sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul entraîneur par équipe ;
- le nom de l'entraîneur devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- l'entraîneur devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- l'entraîneur ou coach choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 5 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer, ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa techniques de tir, mais ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra aucunement part, en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage.

En cas de désaccord, il pourra déposer un recours devant le jury d'appel, sauf en ce qui concerne la valeur d'une flèche ***(Application 15/09/2004)***.

Transferts : Voir Chapitre 1 – Les Règlements généraux – C.3.3.

Nombre d'équipes :

Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum, dont une équipe féminine.

Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum, dont une équipe féminine.



C.3 LE DEROULEMENT

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute sur un parcours de 42 cibles.

La rotation de tir est à la convenance du peloton et son organisation est modifiable durant la durée du concours (la rotation n'est pas obligatoire).

Les 5 archers d'une équipe tirent ensemble dans le même peloton. Ils sont accompagnés, tout au long du parcours, par un arbitre d'une ligue différente de la leur, qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir.

Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

La compétition peut se dérouler selon deux modalités : soit sur une journée, 21 cibles le matin, 21 cibles l'après-midi, soit 21 cibles le samedi après-midi et 21 cibles le dimanche matin. Dans ce cas, afin de libérer au plus tôt les compétiteurs venant de loin, il est impératif que la manifestation soit close à 14 heures.

C.4 LES FEUILLES DE MARQUE

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

C.5 LE DEPASSEMENT DE TEMPS

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 5^{ème} et dernier tireur. **(Application 01/01/2004)**

Ils sont gérés en terme d'équipe.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'un après l'autre, dans la foulée **(Application 15/09/2004)**.

C.6 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les règlements Généraux - B.5.1.

C.7 LE CLASSEMENT

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.

Il y a 2 classements : **l'OPEN DE FRANCE MESSIEURS** et **l'OPEN DE FRANCE DAMES**.

C.8 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

C.9 LES TROPHES

La FFTA fournit un trophée pour chacun des deux classements.

Il est gagné définitivement au bout de 3 victoires consécutives ou de 5 victoires non consécutives.

Tant qu'il n'est pas gagné définitivement, chaque ligue l'ayant gagné une année est tenu de le rapporter à l'Open de France suivant, pour sa remise en jeu.

C.10 LES TITRES

Dans les deux classements, les équipes de ligue gagnantes sont déclarées :

CHAMPIONNES de FRANCE par ÉQUIPES de LIGUE - PARCOURS NATURE



C.11 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 - Les Règlements Généraux- C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

C.12 L'ORGANISATION

Les années paires, la Ligue de l'Equipe masculine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Les années impaires, la Ligue de l'Equipe féminine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Une même Ligue ne peut pas organiser l'Open de France deux années consécutives. Dans ce cas, la Ligue classée en deuxième en recevra la charge.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.

